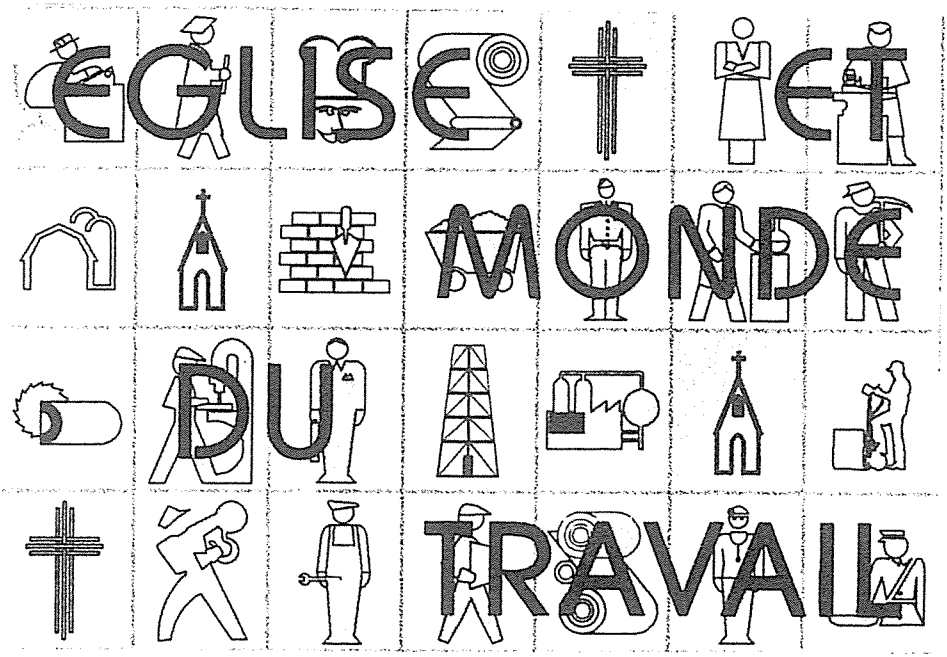

Sommaire:

Éditorial	page 2
Michel Grenier	page 3
Rapport d'activité d'avril 1996 à mars 1997	page 4
EMDT a formulé sa ligne d'action pour les années à venir	page 7
Avez-vous un projet en panne?	page 10
Un livre contre l'exclusion	page 13
Ils n'ont pas trouvé le temps	page 14
Le Revenu Minimum de Réinsertion (RMR)	page 14
NON à l'arrêté fédéral urgent sur l'assurance chômage	page 15
Églises & Syndicats 13ème rencontre plénière	page 16
Dans le Nord vaudois	page 17
Les prochains conseils d'EMDT	page 18
Ecrivez-nous	page 18
Peut-être serez-vous surpris?	page 19
Qui sommes-nous, que voulons-nous, que faisons-nous?	page 20

No 34 juillet 1997

Bulletin de l'association EGLISE ET MONDE DU TRAVAIL

Éditorial

EMDT se redynamise ... et crée un poste!

Cela a commencé en toute discrétion par la page de couverture de notre bulletin grâce à l'initiative de notre imprimeur M. Diserens de Vevey.

Et cela s'est poursuivi lors de notre assemblée générale.

Confrontés au manque de disponibilité des membres de notre Conseil, donc à une impossibilité d'empoigner des sujets engageants, d'être en bonne liaison avec les différents groupes en activité, de rédiger régulièrement le bulletin, de tenir à jour le fichier, de régler rapidement les questions administratives, de tenir la caisse, de ... , nous avons proposé de vivre un acte de foi et de créer un poste, du moins un petit bout de poste pour satisfaire ces besoins, particulièrement les questions administratives et redonner ainsi un certain dynamisme à nos activités.

Comme vous pourrez le lire dans le procès-verbal, l'assemblée a suivi cette proposition. Il s'agit d'un temps de travail d'environs quatre heures par semaine. Toutes charges et frais compris il nous en coûtera Frs 700.-- par mois.

Nous osons espèrer qu'à votre tour vous saurez soutenir concrètement cette initiative.

Pour l'instant nous avons la chance de pouvoir collaborer avec Mme Dominique Suisse.

Vous l'aurez certainement remarqué : un des premier signes visibles de cet engagement est la rédaction et la bonne tenue de notre bulletin. Un autre projet, dont vous pouvez prendre connaissance dans ce numéro, est en cours.

Je me réjouis donc que, face à l'inertie de l'A Venir de notre Eglise en ce qui concerne sa présence dans le monde du travail, nous puissions vivre là, au sein de notre association, un tournant plein d'Espoir.

Ph. Cosandey

Michel Grenier 1915-1997

Michel a été un compagnon fidèle d'EMDT jusqu'à ce début d'année, et ce, depuis plus de quinze ans.

Il nous été repris, à 82 ans, encore plein de vie et d'énergie, pour ce Royaume dont il a passé sa vie à poser des signes visibles. Pasteur en France d'abord, avec son épouse, il a travaillé de ses mains par soucis d'incarner la Bonne Nouvelle. Il a aidé des Algériens et des Français, engagés contre la "sale guerre"... et l'a payé d'une expulsion de France. Pasteur en Suisse, il a servi et appliqué la non-violence par son objection de conscience... et il l'a payé d'une non-élection dans une ou deux paroisses. Il a donc dû effectuer des remplacements pastoraux et il a été obligé de travailler comme chauffeur de taxi pour compléter sa retraite. Toujours, il a lutté pour la cause de la paix: fondation du Centre Martin Luther King, camps de service civil pour réunir des jeunes de l'Est et de l'Ouest au temps du rideau de fer. Il a payé de sa personne également pour la défense des requérants d'asile et des réfugiés. Exigeant, ayant pour vocation d'aiguillonner son Église afin qu'elle aboutisse à "du concret", il dérangeait aussi souvent que cette Église se laissait aller au compromis, au confort lâche qui ne fait plus attention aux démunis... donc très fréquemment! Il vivait en même temps une évolution spirituelle personnelle qu'il lui arrivait parfois de partager avec retenue et émotion. Il s'est endormi chez lui le 25 mars, durant la semaine de la Passion, "parti pour le Royaume de la Paix". Nous disons notre sympathie à ses fils, à sa famille, et notre reconnaissance au Père qui suscite de tels frères.

Bernard Nicole

Rapport d'activité pour la période allant d'avril 96 à mars 97

Après plusieurs années de doute et de questionnement, nous avons pris le parti de fonctionner modestement, avec les moyens de bord et les forces à disposition. Certes nous pourrions en faire beaucoup plus, certes nous avons parfois l'impression de faire du sur place, mais au moins nous manifestons une présence sur cette place, maigre consolation!

Le Comité s'est réuni cinq fois et le conseil six fois.

Peu de thèmes ont été traités, beaucoup ont été abordés! Le Conseil Synodal à ce jour laisse en suspens la concrétisation des décisions du Synode.

Et nous nous sentons particulièrement tributaires de cette mise sur pieds (cf notre bulletin n° 33, à la page 18 "Les résolutions du synode en novembre 1996) Cette attente explique pour beaucoup la modestie de nos activités. A force de traiter de l'A Venir, l'Eglise en oublie le présent et les autres réalités du monde!

Malgré la modestie de nos moyens, nous avons quelques points forts: principalement la reconnaissance dont nous jouissons malgré tout au niveau institutionnel depuis quelques temps, notre bulletin et nos activités après la partie statutaire de nos assemblées générales,

Bulletin:

Nous en avons édité deux. La qualité en a été considérablement améliorée. Cette amélioration devrait nous permettre de mieux le diffuser et d'en faire un outil vraiment utile à notre Eglise et aux différents groupes actifs en ce domaine. Le bulletin reste notre carte de visite et mérite d'être développé.

Représentation:

Erick Lack, membre de notre Comité, a participé à dix séances du *groupe de travail/chômage de la Conférence suisse de la diaconie* mandatée par la FEPS. Il est également membre de la *Commission sociale de l'EERV.*

Roland Besse est actif dans la *Commission cantonale de jeunesse* qui accompagne le travail de François Reymondin auprès des apprentis. Il fait aussi partie du groupe *Eglises-chômage* à Orbe.

Philippe Cosandey nous représente à la *Plate-forme oecuménique,* lieu d'échanges entre le Centre Social Protestant (CSP), la Pastorale catholique dans le monde du travail et EMDT. Cette plate-forme s'est réunie deux fois.

Il nous a également représenté dans le petit groupe qui planche sur l'*application des résolution du Synode* dont il a été question plus haut. Ce groupe est constitué de Anne-Catherine Miéville, conseillère synodale, de Claude Bovay, Président de la Commission sociale, et d'Yves Bridel, membre du Synode. Il s'est réuni deux fois et attend la suite...! Deux pistes ont été pour l'instant évoquées: l'une prévoyant un cahier des charges basé sur le rapport de Dominique Suisse et l'autre, distincte, prévoyant une réflexion sur les choix de société liés à la problématique travail/chômage.

Une *nouvelle plate-forme* s'est réunie aussi deux fois. Elle s'est constituée suite à une réflexion sur un éventuel projet de regroupement des commissions, groupes ou associations protestants travaillant sur une même ligne que la nôtre. Étaient représentés: Les socialistes chrétiens, le Comité suisse de la Mission Populaire, le ministère protestant auprès des apprentis et la Commission sociale de notre Eglise, l'Institut d'Ethique Sociale de la FEPS, la Commission suisse-immigrés, le réseau Travail/économie des pays d'Europe, le CSP. Ces différents représentants ont décidé de se rencontrer deux fois par an pour permettre une meilleure circulation des informations et que chacun y explique ses projets en cours. Ceci doit permettre d'éventuelles complémentarités et éviter des doublets, ne serait-ce que d'ordre administratif (au niveau des fichiers d'adresses, par exemple). Georges Aegler, Philippe Cosandey et Dominique Suisse représentaient Eglise et Monde du Travail.

Après l'assemblée générale:

Suite au forum organisé à l'occasion de notre assemblée générale 96, nous avons pu constater combien est importante une telle réunion de différents groupes vivant dans la diversité des expériences proches à travers notre canton. Les échos positifs qui nous sont revenus nous encouragent à envisager de nouvelles rencontres périodiques. Un compte-rendu plus détaillé est paru dans le n° 32 de notre Bulletin.

Projet en discussion:

Bien rédiger un bulletin, bien tenir les comptes, les délais, le fichier et régler toutes les questions administratives: cela fait mine de rien pas mal de boulot! Pour toutes ces tâches nous nous sommes, jusqu'à maintenant, débrouillés et contentés de peu avec le bénévolat. Nous devons trouver comment améliorer cette situation.

Remerciements:

Notre caissier, Bruno Rebetez a demandé à être relevé de ses fonctions. Nous tenons à le remercier pour la fidélité et la précision avec laquelle il a tenu la caisse depuis de nombreuses années. Il était le plus ancien membre de notre Comité!

Conclusion:

Dans notre dernier rapport nous avions dit attendre beaucoup du Synode de l'automne 1996. Cette année nous attendons impatiemment l'application de ces heureuses décisions.

Notre société est menacée par le processus de l'individualisme. D'un côté il y a ceux et celles qui peuvent vivre grâce à leur position sociale assurée, et de l'autre il y a ceux et celles qui subissent les aléas imprévisibles de leur existences, vivant un rejet de la collectivité vers l'exclusion. Nous, EMDT, nous nous devons de leur venir en aide de ces derniers, les plus faibles d'entre nous, sans oublier l'interpellation, la Parole, que nous avons à adresser aux premiers.

Nous devons coopérer avec tous ceux qui ont pris conscience de l'impérative nécessité de renforcer le lien social et donner ainsi un sens revivifié à la solidarité.

Dans ce monde en mutation rapide et qui a besoin de retrouver ses valeurs, nous devons laisser à Dieu le soin de diriger et d'orienter nos actions dans les voies qu'Il a choisies et qu'Il nous a définies.

Philippe Cosandey

(Philippe Cosandey, diacre à Vevey et aumônier à la prison de Lonay, est Président d'EMDT. Il a présenté ce rapport d'activité lors de l'assemblée générale de notre association, qui s'est tenue le 28 avril 1997)

EMDT a formulé sa ligne d'action pour les deux années à venir

Chaque jour apporte un lot de mauvaises nouvelles: tant d'hommes et de femmes sont privés de travail et en souffrent. Et autour de nous, nous entendons des questions. Mais que peut-on faire? Et comment bien faire? EMDT a décidé de s'organiser pour les deux années à venir afin d'explorer un mode de travail dont on parle souvent sans savoir exactement de quoi il s'agit: les emplois de proximité. Petits boulots à droite à gauche? Ou réelle possibilité pour ceux qui se retrouvent sans travail?

Au niveau d'EMDT:

Lors de sa dernière assemblée générale, EMDT a décidé de confier une partie des tâches administratives liées au bon fonctionnement de l'organisation à une personne rémunérée, plutôt que de fonctionner entièrement sur le mode du bénévolat comme cela s'est fait jusqu'à présent. En faisant les comptes, il est apparu la possibilité de payer sur les réserves un poste à 10% pendant un an. Il a alors été décidé de prendre un engagement de deux ans, l'association se fixant comme objectif de trouver les fonds pour une deuxième année. C'est un acte de confiance en l'avenir. Osons dire un acte de foi pour aller de l'avant.

Engager quelqu'un pour un temps de travail même très partiel, est-ce très raisonnable pour une petite association, au moment même où d'autres formules sont proposées dans le cadre de programmes d'emploi temporaire (nouveau nom pour les programmes d'occupation) ou même du RMR? EMDT considère qu'un travail dans ce cadre ne doit pas seulement servir l'institution qui en bénéficie mais aussi offrir de réelles mesures pour déboucher sur un "vrai travail". Et si personne ne propose du "vrai travail", alors c'est un cercle vicieux. D'autre part, pour être utile à ceux qui doivent se réinsérer, il faut que l'association soit elle-même bien au clair quant à sa manière de fonctionner et ses objectifs. Et c'est justement le but de la démarche d'EMDT. Cela n'exclut pas que, dans quelques temps, l'association soit en mesure d'offrir autre chose.

Engager quelqu'un pour un temps de travail très partiel, cela implique que la personne sera probablement en recherche d'autre chose. Les membres du Comité en sont conscients et ils voient là une occasion de mieux définir leur rôle de bénévoles qui continueront à gérer l'association, à en assumer la responsabilité à longue échéance. Ils se sentent d'ores et déjà soulagés de ne pas devoir faire tout le travail, en plus de leurs obligations professionnelles. Ce rapport à trouver entre le bénévolat et le travail rémunéré est aussi un thème d'actualité qu'EMDT se doit d'explorer (cf article page 20 consacré au bénévolat).

Engager quelqu'un pour un temps de travail très partiel, cela implique tout de suite des questions très pratiques: comment payer l'AVS? quelles assurances faut-il prendre? et si la personne est inscrite auprès d'une caisse de chômage, quel sera son statut? Nous publierons à l'automne un petit mémo sur ces diverses démarches afin d'encourager d'autres associations à "sauter le pas".

Au niveau cantonal:

C'est souvent la seule ressource pour un nombre de plus en plus grand de personnes: faire ce qu'on appelle "des petits boulots" pour survivre.

Dans le pire des cas c'est une suite d'expériences harassantes et précaires, organisées au noir, sans garantie ni couverture sociale. C'est la porte ouverte à toute sorte d'abus. Et ce sont en premier lieu les femmes qui se trouvent dans ces situations. Elles sont les premières touchées par le chômage, et si leur mari l'est aussi, elles manquent souvent de formation ou d'expérience et n'ont pas d'autre solution pour aider leur famille à survivre.

Dans le meilleur des cas, ce sont des emplois dits de "proximité", basés sur la notion de services à autrui (service à des personnes âgées, à des enfants, par exemple) et organisés dans un cadre associatif. Dans tout le canton de Vaud, des essais sont faits dans ce sens, souvent en relation avec des paroisses réformées ou catholiques, dans un esprit oecuménique. La grosse difficulté que rencontre ces groupes de bonne volonté, c'est la gestion administrative du travail ainsi organisé: quelle base juridique? quelles assurances? comment déclarer l'AVS? comment négocier avec les caisses de chômage?

EMDT se propose aujourd'hui d'établir un guide à l'intention de ces associations, afin que ces emplois se fassent en toute légalité, afin d'encourager les bonnes volontés, afin que l'expérience des uns profite aux autres et que ces tentatives se multiplient.

Un guide pour les emplois de proximité:

Il s'agit de créer un groupe de travail dont la mission consistera à enquêter sur les actions existantes, à établir un mode d'emploi pour les emplois de proximité, puis à diffuser ce mode d'emploi.

Le but à court terme est de faire le point sur les activités de ce type déjà existantes. Quels problèmes, quelles réponses?

Le but à moyen terme consiste à proposer un guide très pratique au niveau cantonal pour organiser ces emplois dans des conditions acceptables, et à promouvoir cet outil systématiquement

Le but à long terme est de rester attentif à l'évolution de ce type d'emploi, aux implications éthiques qu'il soulève et qui ne peuvent être observées qu'en pratique.

Cadre de référence:

Ce projet s'inscrit dans l'activité qu'EMDT poursuit depuis plusieurs années. Il est conforme aux buts de l'association. Par ailleurs, il s'inscrit dans la suite des résolutions du Synode de l'EERV de l'automne 1996.

Cette préoccupation est d'ordre diaconal parce qu'elle vise à améliorer la situation des plus démunis(-ies) de notre société tout en soutenant les actions déjà en place dans le canton.

Un bilan au bout de deux ans:

Il faut imaginer une période de deux ans pour arriver à mettre au point le guide, puis le proposer dans tout le canton et voir quelques résultats tangibles. Au bout des deux ans, il sera établi un bilan pour comprendre non seulement quel a été l'impact du guide mais aussi quelle est la réelle possibilité de développement de ce type de travail dans nos communautés. EMDT devra alors redéfinir son action en fonction de l'évolution de la situation.

Dominique Suisse

Avez-vous un projet en panne?

Le 28 avril, après l'assemblée générale d'EMDT, Madame Anne-Marie Schaubacher de Warren, administratrice de la Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS), a présenté cette Fondation. Nous donnons ci-dessous un résumé de sa conférence.

Les principes de base de la Fondation:

Généralement, le travail de la Fondation peut se définir comme un engagement pour davantage de justice sociale. Elle travaille à ce que la diaconie retourne au centre de l'Eglise et qu'elle reste une tâche sacerdotale de la Communauté chrétienne, comme c'était le cas tout au début de l'histoire de l'Eglise. La Communauté doit garder les yeux ouverts sur la détresse cachée et parer aux besoins les plus urgents. Il est de son devoir de mettre en évidence les lacunes du réseau social et de faire savoir si ces structures doivent être remises en cause ou modifiées. Il faut aussi explorer des domaines nouveaux.

La Fondation définit son action dans le cadre des paroisses, au sens habituellement compris d'un ensemble de femmes et d'hommes possédant des habitudes et des échelles de valeurs diverses, mais néanmoins liés par leur appartenance à part entière à leur paroisse. Cette idée englobe, au delà des communautés ecclésiales territoriales, les différents lieux d'Eglise, et aussi de manière oecuménique.

Par ailleurs, la Fondation entend que toute forme d'aide ne peut se faire que par la participation des personnes concernées et dans la réciprocité. Il s'agit de rendre aux plus déshérités(-ées) des moyens pour prendre en main leur développement possible.

Historique:

La fortune de la Fondation provient de la vente de l'hôtel du Righi à Glion. Cet établissement était propriété de l'Association suisse pour les mères en difficulté, crée par le Pasteur Schenkel en 1946 dans le cadre de la FEPS et de l'Association des homes de vacances, dissoute en 1946, dont le siège était à Aarau.

Cette origine explique pourquoi la Fondation est particulièrement attentive aux projets en faveur des femmes qui restent aujourd'hui encore les plus touchées par les divers aspects de la pauvreté.

Du fait des statuts de la Fondation (crée en 1994), le capital doit être investi dans des conditions de sécurité suffisantes et aptes à sauvegarder son pouvoir d'achat selon les principes en vigueur dans les institutions de prévoyance professionnelle. Les subsides sont donc accordés sur le rendement de la fortune. Jusqu'à maintenant, environ 110 demandes de subsides ont été déposées et acceptées. Les possibilités de soutien pour 1997 se montent à 1 million de francs, dont 600'000.-- ont déjà été promis.

Où et comment s'organise l'activité:

La Fondation poursuit ses objectifs en collaboration et de concert avec d'autres organisations et fondations, ainsi que des fonds de prévoyance. Selon le principe de subsidiarité, elle n'intervient pas là où des possibilités légales existent et sont réalisées.

Concrètement, elle réserve son travail aux domaines suivants:

- Proposition, soutien, accompagnement et mise en valeur de projets-pilotes.
- Soutien financier de projets correspondants à la ligne de la Fondation. Un soutien financier doit se comprendre comme aide au départ des actions et limité dans le temps. En principe, ce sont de nouvelles actions qui sont soutenues, mais il n'est pas exclu de soutenir ou développer un projet déjà existant..
- En priorité aux projets qui tiennent compte des besoins des femmes dans la précarité.
- A l'exclusion de contribution à des personnes individuelles ou d'institutions d'ordre général. Il est en effet important que la Fondation reste un instrument de prise de conscience collective.
- A l'exclusion de publications. Au sujet des projets de recherche, la Fondation les finance uniquement si elle en est l'instigatrice.
- Et sur une durée maximum de trois ans, les projets devant être potentiellement viable après ce laps de temps.
- Cela implique de fonctionner comme plaque tournante, bourse aux idées, organe d'impulsion et de négociation.

L'art et la manière de traiter les subsides:

Les délais pour la présentation des dossiers sont fixés au 30 juin et au 31 décembre de chaque année. Il faut compte six mois avant d'avoir une réponse définitive.

Lors du traitement des demandes de subside, la Fondation prend garde à ne pas oublier les points importants soulignés par ses statuts et règlements. Aussi existe-t-il plusieurs listes et questionnaires destinés à l'évaluation des projets.

La première question se pose lors de l'arrivée de la demande. Le projet est-il réaliste? Il faut qu'un projet démontre une certaine perspective dans un milieu d'Eglise avec un but prioritaire de compréhension de l'être humain et de l'aide comme définie ci-dessus, en tenant compte du rôle que la diaconie peut jouer et des liens existant avec l'Eglise.

Les perspectives financières jouent un rôle important, ainsi que le budget. Il est aussi important de parler à toutes les personnes concernées par le projet et de discerner les ramifications possibles avec d'autres projets.

Si une demande de subside dépasse Fr. 15'000.--, le(la) référend(-te) de l'Eglise cantonale auprès de la Fondation en est toujours avisé(e).

Pour le conseil de la fondation, les administratrices rédigent un résumé qui est envoyé à tous les membres qui se réunissent ensuite en séance pour en discuter et pour finalement décider de l'acceptation ou du refus. Cette décision est toujours transmise à l'Eglise cantonale concernée.

Avant le second paiement, un rapport d'activité est exigé afin que les administratrices puissent vérifier si les buts sont atteints. A la fin de la phase de soutien, les responsables du projet reçoivent un questionnaire très détaillé qui leur permet d'informer la Fondation sur le travail accompli.

Ainsi, un réel effort est développé pour l'établissement d'une systématique du traitement des demandes de subsides. La Fondation, sorte de plaque tournante, est donc en mesure de les analyser et d'y répondre équitablement Elle peut aussi renseigner rapidement et concrètement toute personne intéressée, notamment les Églises cantonales.

Quelques exemples de projets déjà soutenus:

Dans le Canton de Vaud, les initiatives suivantes ont déjà été soutenues: le théâtre "La Marelle", le groupe "Appartenances", la paroisse de Malley, les Unions chrétiennes féminines VD pour une animation à la prison de Lonay, la Croix Bleue Romande pour des ateliers de formation de bénévoles, le CSP pour son antenne JET-Service, l'Institut d'Ethique Sociale pour une étude sur le bénévolat /la solidarité, le groupe "Le Pari" à Aigle dans le cadre de son action en faveur de chômeuses et chômeurs et enfin l'action du Pasteur Paillard pour l'aumônerie de rues dans le cadre du 5ème arrondissement de l'EERV.

Pour de plus amples renseignements:

Pour de plus amples renseignements, et pour analyser les projets de tous ceux qui le désirent, la conférencière se tient à disposition. Elle souhaite vivement que des projets se développent en Suisse Romande; il semble en effet que les cantons alémaniques présentent proportionnellement plus de demandes. A l'heure où la précarité se développe dans nos cantons, la Fondation pour la promotion de la diaconie ne ne peut qu'encourager les initiatives.

(Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS - Schänzlistrasse 15 3013 Berne - 031 331 25 05 - Anne-Marie Schaubacher de Warren, pour la Suisse romande - Elisabeth Wenk-Mattmüller, pour la Suisse alémanique)

Un livre contre l'exclusion

Lors de la discussion qui a suivi la conférence du 28 avril, l'association "Un livre contre l'exclusion" a présenté ses objectifs.

Nous incluons, en encart de ce bulletin, un papillon pour souscription à cette publication qui se présente comme " une mosaïque de témoignages très divers, en prise directe sur le vécu brut ou passant par un relais chargé de cette énergie vitale qu'est la sympathie ou, mieux encore, l'empathie"

(Association "Un livre contre l'exclusion" Case postale 17 1800 Vevey cf bulletin de souscription ci-joint)

Ils n'ont pas trouvé le temps

Les 6 et 7 juin dernier, le Synode s'est réuni. Nous publions ici, sans commentaire, un extrait du courrier mensuel de l'EERV qui relate un épisode de cette rencontre.

"Mandat pour le monde du travail

Lors de sa session de novembre 1996, le Synode avait voté un crédit de Fr. 280'000.-- permettant d'engager une personne à plein temps durant deux ans, pour aborder les questions liées au travail.

Plusieurs possibilités d'actions étaient alors envisagées: coordination du travail effectué dans les paroisses auprès des personnes sans-emploi, étude sur le système des chèques-emploi, contacts avec les responsables économiques et d'entreprises, élaboration d'une parole d'Eglise dans le domaine économique.

Sur ce dossier, le Conseil Synodal reconnaît qu'il est momentanément "en panne", par manque de temps et devant la difficulté à définir les objectifs de ce travail, le profil de la personne à chercher, le cahier des charges à lui confier. La Commission sociale a quelque peu tancé le Conseil Synodal pour ce retard, sûre qu'il a là un enjeu décisif, une préoccupation majeure que l'Eglise A Venir aura à maintenir."

(Pierre Marguerat attaché de presse, Dossier Synode-annexes Courrier mensuel de l'EERV, juillet-août 1997)

Le Revenu Minimum de Réinsertion (RMR)

Le premier juillet est entré en vigueur le RMR. Dans ce cadre le canton fait appel aux associations pour présenter des offres de "réinsertion sociale".

EMDT veut faire le point sur cette question. La séance du Conseil du 1er septembre 1997 sera conduite sur ce thème, avec des invités pour en débattre. Et le bulletin de mois de septembre y sera consacré. Vous pouvez dores et déjà nous faire parvenir vos questions, réflexions, prises de position.

(à notre adresse cf page 18 - "Les prochains conseils d'EMDT ")

NON

à l'arrêté fédéral urgent sur l'assurance chômage

200'000 personnes sont officiellement au chômage en Suisse, soit 11 fois plus qu'en 1990. Sans compter les dizaines de milliers d'hommes et de femmes en "fin de droit" condamnés(-ées) à l'aide sociale. Les chambres fédérales, en décembre 1996, ont décidé des mesures d'urgence sur l'assurance chômage.

Il s'agirait de baisser les indemnités de chômage, de réduire le salaire de référence jugé convenable, de réduire les indemnités en cas de chômage partiel et de supprimer la participation de la Confédération au financement de l'assurance-chômage. Le Conseil fédéral justifie cela par la nécessité de faire des économies. Mais, au même moment, il offre des cadeaux fiscaux de plus de 470 millions de francs aux holdings financiers.

Votons NON le 28 septembre prochain à cette baisse des indemnités de chômage:

→ Elle est un fardeau pour les hommes et les femmes plongés dans l'angoisse d'un avenir incertain et qui se débrouillent avec des revenus amputés de 20% à 30%.

→ Elle ouvre la porte à d'autres régressions. Des parlementaires parlent de réduire les indemnités de 50% du dernier salaire et de doubler le délai de carence. Bref de rabaisser l'assurance chômage au niveau de l'assistance publique.

→ Défendre les chômeuses et les chômeurs, c'est défendre les salariés(-ées). Les employeurs abusent du chômage pour faire pression sur les salaires, pour imposer des cadences insupportables et la précarité. Les indemnités baissées, ils pouront aller encore plus loin, en multipliant les licenciements de personnes encore correctement rétribuées et en baissant massivement les salaires.

Il faut s'attaquer au vrai problème, le chômage, et non aux chômeuses et aux chômeurs:

→ En créant des emplois pour répondre aux besoins sociaux reconnus (crèches, formation, soins pour les personnes âgées...).

→ En investissant dans un plan de développement pour maintenir dans des régions frappées par le chômage des infrastructures et un tissu industriel.

→ En diminuant le temps de travail. Chaque année, nous travaillons 5 semaines de plus que nos voisins allemands. La semaine de 35 heures, sans baisse de salaire, et avec des embauches compensatoires permettrait de porter un coup décisif au chômage.

→ Les grandes entreprises ont engrangé des gains de productivité formidables. Leurs bénéfices ont explosé. Elles peuvent financer ces mesures avec une taxe sur les plus-values boursières.

(Comité vaudois "Lutter contre le chômage et non contre les chômeuses", c/o USV CP 931 Lausanne 9)

Églises & Syndicats: 13ème rencontre plénière

Le 28 août prochain aura lieu une rencontre sur le thème : "Répartir le travail, mais comment?". A EMDT, nous nous sommes souvent engagés pour le partage du travail et cette rencontre nous semble importante.

La rencontre est organisée par l'Institut d'Ethique Sociale (IES) de la FEPS, la Commission Justice et Paix (J&P) de l'Eglise catholique, l'Union Syndicale Suisse (USS), la Fédération des Associations Suisses d'Employés des industries mécaniques et électriques (VSAM) et par la Confédération des Syndicats Chrétiens de Suisse (CSC). Il y sera présenté et mis en discussion un projet d'initiative fédérale visant une répartition équitable du travail. Projet séduisant, certes, mais est-il réaliste?

Vous trouverez en encart le programme de cette journée, ainsi qu'une carte d'inscription à retourner avant le 31 juillet prochain.

(Pour information: Institut d'Ethique Sociale, Rue des Terreaux 10, 1003 Lausanne - tél. 021/323.64.65 - fax 021/ 323.64.66)

Dans le Nord vaudois

OFRONT, groupe de réflexion et d'action a tenu une séance d'information le 16 avril 1997 à Yverdon.

Il y a environ une année et demie qu'un groupe de réflexion, nommé OFRONT (Offrir - au FRONT), s'est constitué dans le Nord vaudois, sous l'impulsion de Philippe Margairaz.

Face à la conjoncture actuelle du marché du travail, de la situation de chômage de beaucoup d'entre nous, de la détresse que cela entraîne et de la complexité des démarches administratives plusieurs associations, chrétiennes et autres, oeuvrent pour venir en aide à ceux qui sont en difficulté. La réflexion d'OFRONT consiste à chercher comment mettre ensemble toutes ces actions afin d'orienter les demandeurs d'aide dans la meilleure direction possible, sans toutefois empiéter sur l'indépendance des différentes associations en lice.

En quelque sorte une "Main tendue", un réseau d'appui aux institutions existantes.

Afin de poursuivre cette démarche et de réaliser aide et coordination, OFRONT envisage dans un proche avenir de créer un comité et d'engager une personne pour créer une centrale. Il y a là une opportunité de travailler pour l'unité.

Avec sa démarche OFRONT souhaite:

Que l'Eglise revienne au social.
Que l'Eglise s'investisse davantage.

Francis Addor

(OFRONT - pour adresse Daniel Nicolier - Rue Pierre de Savoie 72 - 1400 Yverdon-les-Bains - tél. 024 425-70-07)

Les prochains Conseils d'EMDT

Les prochaines séances du Conseil d'EMDT auront lieu les lundis 1er septembre et 1er décembre 1997, à 19 H 30, au Centre paroissial de Saint François, Chemin des Charmettes no 4 à Lausanne.

Rappelons que ces séances sont ouvertes à tous les membres sympathisants. L'ordre du jour est envoyé à tous ceux qui en expriment le désir. Celle du 1er septembre prochain sera consacrée au RMR. Les réunions sont préparées par le Comité, qui se compose maintenant de:

Philippe Cosandey	Président	021 923.61.25
Georges Aegler	Secrétaire	021 906.84.35
Jacques Thévoz	Caissier	021 691.72.51
Roland Besse		021 791.39.19
Erich Lack		021 866.79.52

Ils sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous pouvez également laisser un message sur notre répondeur téléphonique (021 923.58.97).

Ecrivez-nous

Si un article suscite des commentaires de votre part, si vous voulez nous faire part de vos expériences ou de vos projets, écrivez-nous. EMDT souhaite vivement que cette publication devienne un lieu d'échange, d'information et de présentation de ce qui est vécu aux quatre coins du canton.

Peut-être serez-vous surpris?

Nous envoyons cet exemplaire du bulletin à plusieurs personnes ou associations nouvelles, afin de nous faire connaître.

Ne soyez donc pas surpris de le recevoir aujourd'hui. Si vous avez été intéressés et si vous pensez que notre action mérite d'être soutenue, vous pouvez vous abonner, en découpant le talon ci-dessous pour nous l'envoyer. Vous recevrez alors notre bulletin qui parait trimestriellement. Et vous pouvez aussi nous faire savoir si vous souhaitez être invité aux séances du Conseil d'EMDT qui ont lieu environ tous les deux mois.

La cotisation de base s'élève à Fr. 20.-- par année, la cotisation de soutien à Fr. 30.-- et bien sûr tous les dons sont bienvenus.

Eglise et Monde du Travail, case postale 75 1522 Lucens
CCP 10 7152-2 tél. 021 923.58.97 (avec répondeur)

☞ Je souhaite recevoir vos publications:

.....
.....
.....

☞ Je souhaite être tenu au courant des séances du Conseil:

.....
.....
.....

EGLISE ET MONDE DU TRAVAIL

Qui sommes-nous?

- des personnes actives dans l'Eglise réformée vaudoise: des laïcs, des diacres et des pasteurs
- des participants un peu en marge de l'Eglise mais sensibles à l'espérance apportée par le message de Jésus-Christ

Que voulons-nous?

- que l'Eglise réformée vaudoise dans son ensemble soit présente aux défis, aux questions, aux soucis actuels du monde du travail
- que notre Eglise porte attention aux chômeurs et tous ceux qui n'ont pas de pouvoir de décision sur l'évolution actuelle du marché de travail
- que les travailleurs réalisent d'avantage la force, la pertinence et l'actualité du message de l'Evangile aujourd'hui

Que faisons-nous?

- nous établissons un pont entre:

  la foi **et** le travail

  le langage de la foi **et** le langage du monde du travail

  la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ **et** les préoccupations liées au travail

- nous organisons des groupes de rencontre et de partage
- nous cherchons un sens au travail et aux difficultés actuelles, un chemin d'espérance

Eglise et Monde du Travail, case postale 75 1522 Lucens
CCP 10 7152-2 tél. 021 923.58.97 (avec répondeur)